

Vers le grand Collapse ?...

Réchauffement climatique, épuisement des ressources, chute de la biodiversité, explosion de la démographie... Jamais dans le processus d'homínisation, une situation comparable ne s'était produite. C'est inédit. Tous les signaux sont au rouge. L'homme a dépassé les limites dont il ne semble pas avoir pris conscience de ce que la Terre peut lui offrir. Partout, en Europe, on a dépassé les exigences de soutenabilité en matière d'usage des ressources mondiales. Ce que nous vivons n'est pas une crise locale, une crise des écosystèmes locaux, mais une crise "glocale", c'est-à-dire à la fois globale et locale. Tous les lieux sont impliqués dans une mutation d'ensemble. Peut-on encore sauver les meubles ?

Dans son essai «Le Facteur 12 Pourquoi il faut plafonner les revenus» de Gaël Giraud, chef économiste de l'Agence française du développement (AFD), explique comment les élites font preuve du "syndrome du Titanic" en termes d'écologie : "L'enjeu écologique met en conflit deux réflexes de survie, offerts au dénouement des élites. Le premier est celui que l'on pourrait assimiler au "syndrome du Titanic" [...] Le paquebot Terre [...] va heurter la banquise ? Peu importe, ma cabine (et celle de mes proches) n'est pas mouillée." Pour l'instant. Ceci, c'est la version "insouciant" du syndrome. Il en existe une variante cynique, qui habite certainement l'esprit de quelques-uns. "Le paquebot Terre va heurter la banquise ? Peu importe, moi et les miens disposons d'un canot de sauvetage privilégié." Pourquoi, dans ces conditions, interrompre la fête qui se déroule sur le pont du navire, tandis que les soutes prennent déjà l'eau ? [...]

L'enjeu écologique de réduction des gaz à effet de serre remet en cause ces deux attitudes, l'insouciance et le cynisme. Car, de planète Terre, nous n'en avons qu'une. En matière écologique, il n'y a pas de canot de sauvetage."

Ce grand collapse se décline aussi pour la DGFiP par la géographie revisitée et concentre à elle seule trois crises majeures : sociale, environnementale et territoriale. Tout ce qui faisait son Tout, « notre Nous » a peu à peu été souillé par des intérêts qui allaient, et vont de plus en plus, à l'encontre de l'intérêt général !

Nous ne comptons pas parmi nos amis des banquiers et autres grands patrons. Nous luttons contre la folie des grandeurs de ces catégories, avec un certain brio et une grande conscience ! Celle que n'ont pas nos gouvernants à l'instar du Titanic, nos « capitaines » nous font déjà heurter la banquise !

A nous de le faire virer de CAP !

4 pages

spécial géographie revisitée !

Le naufrage des Services Publics ...



Frappé.es de psittacisme*

Les responsables hiérarchiques de la DGFiP, et même, ici et là, d'autres catégories de personnels désignées d'office, ont choisi d'être les VRP du nouveau réseau de proximité. Ils nous répètent à l'envi les mêmes arguments, les mêmes éléments de langage. Pensant certainement que nous sommes trop réfractaires à toute évolution, ou comme certains responsables politiques, pensent qu'ils sont trop intelligents pour être compris !

Certains calquent leur discours sur ceux du ministre ou du DG. Ils sont parfois (et même souvent) incapables de répondre aux questions pointues des agent.es qu'ils tentent de convaincre.

Tous, à des degrés plus ou moins forts, mentent par omission et/ou par conviction, notamment face aux élu.es. Heureusement, ces derniers, quand ils n'ont pas flairé d'eux-mêmes la supercherie, sont éclairés par les personnels et par leurs représentants. D'autres sont perdus, ne comprennent même pas ce qu'ils racontent, ou ne mesurent pas l'impact de ce grand chamboule-tout, tant pour le service public que pour des milliers d'agent.es.

Ne soyons pas dupes de leurs proses et continuons de contester, par tous les moyens!

* De perroquet, répétition mécanique de phrases par une personne qui ne les comprends pas

Autoritarisme et intimidations

Certains de nos beaux (et belles) emplumé-e-s considèrent les personnels en colère et en lutte, comme illé-

gitimes à contester la mise en œuvre de la géographie dévastée.

L'extériorisation de nos revendications les insupporte et entrave leur entreprise de propagande.

Alors ils brandissent la menace déontologique d'un prétendu devoir de réserve qui n'est codifié nul part. Rien ne les dissuade, même pas d'y mélanger péle-mêle le devoir de discrétion professionnelle et celui de neutralité, une sorte de police de la pensée ! Ils poussent même les chefs de services à la délation et prétendent contrôler nos actes, voire nos engagements à l'extérieur des services.

Alors n'ayez pas peur, continuez d'afficher partout et à la vue de toutes et tous, vos avis, vos opinions, vos oppositions. Continuez d'aller voir vos élu.es pour leur expliquer ce qui se trame. Continuez de distribuer des tracts au public, à l'extérieur des bâtiments, sur les marchés et hors temps de travail. Vous êtes les véritables défenseurs de la DGFiP et du service public !

N'ayez pas peur, nous sommes le nombre et Solidaires Finances Publiques est à vos côtés.

Concertation, vraiment

Depuis la publication des cartographies dévastées, l'administration insiste lourdement sur la concertation ouverte. Selon le Larousse, la concertation est une « pratique qui consiste à faire précéder une décision d'une consultation des parties concernées ».

La décision de déstructurer le réseau a été prise par les pouvoirs publics sans consulter personne et l'administration se refuse à revenir sur une concertation de fond visant à remettre en débat les principes structurants de la déconcentration de proximité.

Quel est donc le périmètre de cette fameuse concertation à laquelle les organisations syndicales et les agent.es sont invités à participer ?

La réponse se trouve dans le guide de la concertation édité par la DG.

« Les marges de négociation à votre main (NDLR : celle des directions) portent sur :

- Le lieu d'implantation des services et de leurs antennes pérennes (en nombre constant par rapport à la carte d'entrée en négociation).

- Le lieu d'implantation des points d'accueils de proximité mutualisés, et leur nature, voire le nombre ainsi que les jours ou créneaux de présence d'un agent de la DGFIP (NDLR : donc pas d'agent de la DGFIP à demeure?).

- Le lieu d'implantation du conseil-ler aux élus et l'augmentation de leur nombre, pourvu qu'ils restent implantés dans les territoires et non au chef-lieu du département.

- Le cadencement des opérations entre 2020 et 2022.

Une quelconque participation à cette phase constituerait donc un véritable piège et une source de division des personnels. Pour Solidaires Finances Publiques, c'est NON !

Et nous vous invitons vous aussi à ne pas participer à cette mascarade de dialogue social !

Ce que nous voulons, c'est l'abandon du projet encours et l'ouverture d'une vraie négociation !

MFS...

La grande braderie!

Maisons France Services, nouvel accueil de proximité ou comment faire passer un poney pour un cheval de course !

Le Directeur général veut nous vendre sa géographie revisitée en prétendant que : « cette cartographie se caractérisera notamment par une augmentation importante du nombre d'accueils de proximité destinés au grand public ». Mais il oublie de préciser, que dans ces points d'accueil, des agents de la DGFIP n'y seront que très rarement.

Et donc, quand il laisse sous-entendre une extension du réseau, il pourrait préciser que cela n'étendra en rien les possibilités d'affectation des agent.es.

En effet, dans la circulaire du Premier Ministre sur la mise en place des maisons France services, il est indiqué que dans chaque structure il doit y avoir au moins 2 agent.es polyvalents formés. Il est précisé que l'État pourra mettre à disposition – en fonction des besoins locaux – un agent (agent de préfecture, sous-préfecture ou trésorerie notamment). Autant dire, que plus ces structures pourront fonctionner avec des contractuels ou des agents en service civique, mieux ça sera pour le gouvernement. De

même, leur installation physique au sein des mairies, sous-préfectures, bureaux postaux et éventuellement des

Ce que nous voulons, c'est d'abord la reconnaissance des qualifications, de la technicité et de tous les efforts d'adaptation fournis depuis plus de dix ans !

Par contre et puisque l'administration vous y invite, n'hésitez pas à inonder les boîtes aux lettres « nouveauréseau (département)@dgfiip... Et à répondre au DG qui vous a écrit personnellement.

Surtout, prenons collectivement notre destin en main et préparons à nos responsables une rentrée d'enfer !

Plus qu'un frémissement, une sourde détermination

Depuis le 6 juin, date de la publication générale des cartographies de la géographie défigurée, partout sur le territoire, les personnels avec leurs organisations syndicales ont donné un second souffle à la mobilisation entamée en janvier

Les initiatives se multiplient De nombreux agents dans de nombreux services s'organisent pour résister, informer largement le public, les élus. Solidaires Finances Publiques fait sa part, y compris dans le suivi des actions. Ce savant mélange est le bon, il faut persévérer. Déjà, de nombreux élus, leurs associations, leurs instances prennent position contre le projet Darmanin-Fournel ! Nous sommes sur la bonne voie, celle de l'action !

Rendez-vous très vite, au plus tard à partir du 16 septembre. En attendant prenez des forces, forgez vos armes, restez déterminés !

trésoreries démontre que si des agent.es doivent être là en permanence, il n'y aura pas un agent DGFIP dans chaque structure et il n'y aura pas forcément de fonctionnaire du tout !

Sont également détaillés dans cette circulaire, les services que les usagers pourront obtenir en matière de finances publiques :

- délivrance d'une information de premier niveau en matière de fiscalité des particuliers ou de paiement des recettes recouvrées par la DGFIP,

- orientation vers l'interlocuteur compétent,

- Aide à la prise de rendez-vous auprès d'un expert de la DGFIP (via téléphone, visio-entretien...).

Les choses sont claires, cela n'est aucunement équivalent à un accueil en SIP ou en trésorerie, il s'agit bien d'un leurre, le réseau de la DGFIP continue bien à se rétracter inexorablement...

Et non M Fournel, ce n'est pas qu'une impression !



Gérer ou conseiller...

Il faut choisir !

Les « conseillers » chargés du conseil aux ordonnateurs locaux : du conseil mais que du conseil !

Dans le cadre des chantiers majeurs tels que la déconcentration de proximité couplée à la réforme de la fiscalité directe locale, la mise en place d'organisations mutualisées (SFACT) ou les divers sujets (démat/moyens de paiement/réingénierie des process) liés à la mise en œuvre du décret du 1er août 2018, la DG propose un nouveau conseil ciblé aux collectivités en fonction de l'actualité des réformes et à la carte selon les besoins.

Des super-« conseillers » assureraient cette mission en lien avec les directions et produiraient – avec l'appui du comptable, de la direction et de la mission régionale de conseil aux décideurs publics (MRDCP) – des prestations pour répondre à des demandes spécifiques des collectivités. Ils seraient le point d'entrée pour toute demande d'analyse financière et pourraient spontanément en proposer pour expertiser la solidité financière et la faisabilité de tout projet connu par la DGFIP. Ils assureraient également la nouvelle mission de présentation des comptes validée par le comité national de fiabilité des comptes locaux. Ils commenteraient les états financiers du compte de gestion puis les états comptables du compte financier unique devant l'assemblée et/ou la commission des finances de la collectivité. Ils pourraient être sollicités pour des conseils bien au-delà de la demande d'analyse financière,

sur des sujets variés (en matière d'appui aux projets : juridique, marchés publics, éligibilité au FCTVA, etc.) et potentiellement complexes.

Des services de gestion comptable (SGC), de la gestion mais que de la gestion !

Ils auront vocation à concentrer les tâches de gestion : tenue de la comptabilité, confection des comptes de gestion (mais quid de cette mission quand le compte de gestion sera abrogé par le compte financier unique ?), prise en charge, contrôle et mises en paiement des mandats de dépense, prise en charge et recouvrement des titres de recettes, contrôle des régies d'avance et de recettes.

Par ailleurs, un ou plusieurs services facturiers (SFACT) pourraient être adossés au SGC, en fonction des besoins exprimés par les collectivités et EPCI de son ressort.

Bref, tout ce qui relevait déjà des missions des trésoriers de proximité à la tête de toutes les trésoreries de France et de Navarre !

Dissocier la « simple » gestion comptable de la mission de conseil est un non-sens et une rupture de plus dans la chaîne de travail. Les portefeuilles géographiques des nouveaux conseillers ne seront pas les mêmes que celui des SGC. En effet, leur champ d'intervention serait plus réduit que celui des SGC. De facto la multiplicité des interlocuteurs pour les collectivités va enrailler la chaîne, car les limites entre la gestion et le conseil sont parfois très minces.

Mais, la déconcentration « d'improvisité », les coupes drastiques dans nos effectifs accélèrent la taylorisation de nos missions, mobilisons-nous pour arrêter cette casse de notre service public !

La mission contrôle fiscal asséchée et désossée

Un désossage dans les règles

Supprimer le cœur de métier des missions essentielles (le contrôle fiscal) c'est supprimer des structures. C'est au mieux régionaliser, travailler à l'échelon national, au pire c'est externaliser donc privatiser. Ils le font.

On raccroche les territoires et les citoyens par le numérique, la dématérialisation, ou par des maisons de services au public.

Un assèchement programmé

La part belle est faite désormais à l'éloignement des services. Du fait de la césure incompréhensible de la gestion et du contrôle (dans certains départements où les services de contrôle seront éloignés de plusieurs dizaines de kilomètres, quelques fois dans des villages éloignés), le contribuable se guidera avec un GPS pour tenter d'accéder à ces services.

Tout passe aussi par l'affaiblissement des moyens mis à la disposition des agents : la loi Essoc, la garantie fiscale, le rescrit, le droit à l'erreur, le formatage, la prégnance du recouvrement, la privatisation de certains pans de mission, et demain des agences de recouvrement ou de contrôle.

On en arrive désormais à placer l'administration fiscale dans le rôle du conseiller, du guichet de renseignements, de l'audit, pour confier le contrôle et le recouvrement à des agences, voire en confiant le contrôle à un conglomérat d'administrations réduisant ainsi son efficacité et sa qualité.

La «géofomatique» revisitée !

La réorganisation des services informatiques et ses conséquences...

La réorganisation des services informatiques, directement liée à l'ambition numérique, et le manque d'effectifs dans la sphère informatique ont des conséquences évidentes sur les agents. Les années passées ont été marquées dans chaque DiSI par la fusion des ESI situés sur une même résidence. Ces suppressions de sites, que Solidaires Finances Publiques avait appréhendées depuis la mise en place des DiSI rompent les engagements de la Centrale à la création des DiSI. Solidaires Finances Publiques n'était pas dupe et avait annoncé son combat sur ce plan !

La cour des comptes dans son rapport d'avril 2019 fait le constat que les moyens du SSI sont en constante diminution, tout en insistant toutefois sur la fiabilité et les taux de disponibilité élevés de nos applications. Baisse de moyen, car si on enlève les investissements liés au PAS, le budget informatique à la DGFIP a baissé de 22 % entre 2012 et 2017 ! (Seulement 8 % si on tient compte des dépenses liées au PAS...) Durant la même période, le budget informatique de nos collègues de la Douane a augmenté de... 34 % ! Quant à la baisse des effectifs, elle a été de 13 % entre 2013 et 2018, soit un chiffre bien supérieur à la moyenne de la DGFIP (8 % sur la même période). De même, la cour demande la poursuite du processus de resserrement du réseau tant au niveau des ESI que sur le nombre d'implantations...

Ainsi, comme partout à la DGFIP, la sphère informatique est touchée par les restructurations, les suppressions et les vacances d'emplois. De plus, la Direction générale n'hésite plus maintenant à recourir à des prestataires externes, même pour des missions et travaux sans apport technique notable !

Ceci est inacceptable et nous le dénonçons de manière systématique!

La revendication première et prégnante dans la sphère informatique est pour Solidaires Finances Publiques d'obtenir une garantie maximale pour tous les agents et agentes. **Nous demandons ainsi, que tous les agent.es travaillant dans la sphère informatique puissent y rester, même en cas de suppression de poste.**

Il est à présent urgent de pouvoir investir et dégager des crédits et des moyens humains afin de moderniser à la fois nos services d'exploitations, de développement

et d'assistance. Solidaires Finances Publiques demande donc une remise à niveau des crédits du SSI et un arrêt des suppressions d'emplois dans la sphère informatique... Il est facile de critiquer des infrastructures bientôt obsolètes alors que les crédits informatiques ont fondu comme neige au soleil ces dernières années. Si ces derniers avaient été constants et sanctuarisés, la situation ne serait pas aussi préoccupante...

Il ne s'agit pas ici de dire que le statu quo doit être la seule et unique ligne pour l'avenir. Mais si une réflexion et inflexion doit être menée, elle ne doit pas se faire au détriment du besoin des services et des agent.es. Cette réflexion doit se faire bien en amont et en lien direct avec les agent.es et leurs représentant.es, ceci afin de respecter à la fois la spécificité et la haute technicité de notre administration, et de préserver au maximum les conditions de travail de tous les collègues.

Solidaires Finances Publiques exige depuis des années qu'une attention toute particulière soit portée sur ce sujet. Les agent.es vivent des organisations et horaires de travail différents selon les métiers exercés et leur champ d'intervention. Or la situation risque d'empirer, dans la sphère informatique comme ailleurs, avec la suppression programmée des CHSCT.

Nous exigeons que les conditions de travail deviennent réellement la priorité de la Direction Générale et du gouvernement, et qu'on écoute enfin les agent.es, leur ressenti et leurs besoins !

Mobilité revisitée

Certaines directions vendent leur projet de géographie revisitée / déconcentration de proximité en avançant le fait qu'il n'y aura pas de mobilité forcée pour les agents !

Comment serait-ce possible quand réorganisation des services de la DGFIP rime avec suppression de services et d'emplois et constitution d'équipes de taille plus importante pour les services fiscaux notamment ?

Ou alors, aurait-on des directeurs/directrices qui joueraient sur les mots ? Considérant que chaque agent qui sera dans le périmètre d'un service qui va fermer, être transféré ou fusionné devra faire une demande de mutation locale et obtiendra une mutation suite à sa demande. Il sera donc contraint de la faire mais ne sera pas affecté d'office ! La bonne blague...

Quoi qu'il en soit, la mobilité serait bien forcée et elle serait bien due à la nouvelle cartographie de la DGFIP.

Surtout qu'au regard des cartes présentées, au moins 20 % des agents de la DGFIP seraient concernés par une mobilité géographique.

La mise en place de la départementalisation a bien préparé le terrain au jeu de chaises musicales qui s'ouvre dès 2020. En effet, jusqu'en 2019, en cas de restructurations et suppressions d'emplois, il existait des garanties pour les agents et les agentes. Garantie de maintien à la commune ou à la RAN qui évitait de s'éloigner de son domicile et donc de compliquer la vie privée des agents et agentes.

Cette période est terminée, la DGFIP restructure le réseau et ne veut plus s'embarrasser des garanties offertes aux agents qui la gênaient dans ses projets.

Avec la départementalisation, fin des garanties et mise en place de priorités. 6 priorités qui vont de la priorité n°1 : suivre son emploi et ses missions, priorité n°2 pour rester sur son service d'origine (s'il reste un morceau du service !), priorité n°3 pour obtenir un emploi dans un service de même nature situé sur sa commune d'affectation, priorité n°4 pour tout emploi vacant sur la commune, priorité n°5 sur un emploi dans un service de même nature sur toute la direction et enfin, priorité n°6 pour tout emploi vacant sur la direction !

Ça laisse le choix entre le pire et le «moins pire». Et dire qu'ils voulaient nous faire croire que la départementalisation n'allait pas avoir de conséquences néfastes pour les agents. Quand on retire des garanties ça ne peut jamais être positif. La déréglementation n'a qu'un but, pouvoir déplacer les agents comme des pions sur un jeu de dames.

Et pour pouvoir bénéficier de priorités, il faut être titulaire du poste, donc exit les ALD et les agents détachés d'un autre service sur un service qui va être restructuré.

Pour illustrer la problématique des différentes priorités et les

risques concrets de ne pas pouvoir rester sur sa commune d'affectation en cas de réorganisation, nous allons prendre quelques exemples réalistes puisque issus des cartes présentées par les directions

Exemple 1 : Sur une commune A se trouvent initialement une trésorerie avec 20 agents, un SIP de 20 agents et un SIE de 20 agents. La trésorerie est regroupée avec une autre à 25 km mais perd 7 emplois au passage. Les agents de la trésorerie n'auront d'autre choix que de faire 25 km de plus pour aller travailler s'ils veulent continuer à exercer le même métier. Cependant seulement 13 pourront être satisfaits, il n'y aura pas de place pour les 7 moins anciens (en ancienneté administrative). Pour ceux qui ne voudraient pas s'éloigner, il faudrait qu'il reste des emplois vacants dans le SIP ou le SIE. S'il n'en reste pas ils n'auront pas le choix ! Soit ils réussiront à obtenir un poste quelque part dans le département (s'ils ont tout demandé et qu'il y a des postes disponibles) soit ils seront ALD local, c'est -à-dire à la disposition du directeur sur l'ensemble du territoire de la direction.

Exemple 2 : Sur une commune B, se trouvent initialement un SIP-SIE avec 30 agents et un CDIF avec 15 agents. La géographie revisitée prévoit que le SIP-SIE sera éclaté sur 2 résidences, le SIP à 35 km et le SIE à 50 km, fusionnant avec d'autres SIP et SIE du département.

Le CDIF reste sur place avec le regroupement des autres CDIF de la direction, soit 30 emplois au total.

Si des collègues des autres CDIF veulent suivre la mission, ils sont prioritaires, et c'est la priorité n°1. Même en admettant que seulement 10 voudraient suivre, il ne reste que 5 postes à pourvoir. Donc seulement 5 collègues pourront rester sur la commune, les autres n'auront d'autre choix que de suivre leurs services, d'aller dans un autre, mais quoi qu'il en soit, ils devront faire des kilomètres chaque jour. L'argument du télétravail avancé par les directeurs ne tient pas, il est impossible d'être en télétravail 5 jours sur 5 !!

Alors comment oser annoncer qu'il n'y aurait pas de mobilité forcée ?

Un autre élément de la géographie revisitée n'a pas encore été dévoilé à ce jour, il s'agit de la dé-métropolisation. Cette grande idée de décentralisation qui aurait pour but de régler les problématiques d'aménagement du territoire. Concrètement, il s'agirait de délocaliser des services de Paris, de Directions nationales spécialisées ou encore des bureaux de la DG vers la province ou en banlieue. Dans ce cas, soit les collègues accepteraient de déménager et changer totalement de vie, soit ils devront trouver un poste dans le département et dans ce cas changer complètement de métier.

Quand on voit les dégâts suite à la création des CSRH, entre le désarroi des collègues qui ont dû abandonner la matière RH et la perte de compétences dans les CSRH, ça promet pour l'avenir de la DGFIP...



Des RPS comme s'il en pleuvait

Solidaires finances publiques est souvent accusé de faire de la science-fiction ou à tout le moins du catastrophisme ! Malheureusement, nos alertes qui restent lettre morte n'en sont pas.

Déjà une tentative de suicide et un suicide dans nos effectifs depuis les annonces sur le « nouveau réseau de proximité ». Espérons que la déferlante d'actes irréparables ne sera pas comparable à celle vécue par les personnels de France télécom.

Pourquoi nos alertes ?

Car les agent.es de la DGFIP sont mis sous pression sur le plan professionnel depuis des années de part les restructurations incessantes qu'ils/elles ont dû mettre en œuvre. Et la géographie revisitée en est une autre d'une gravité sans précédent au regard du vaste plan de destruction de notre réseau de services publics de proximité qu'elle représente. Les agent.es dont les structures vont fermer (fermeture de trésoreries à gogo, regroupement ou fusion de services fiscaux, système de front/back office...) vont devoir dans le meilleur des cas changer d'affectation et donc devoir se déplacer pour se rendre sur leur nouveau lieu de travail : donc des risques routiers accrus pour beaucoup, sans compter l'empreinte carbone qui va flamber.

Comment l'administration peut-elle encore penser que l'industrialisation de certaines tâches conduit à un meilleur environnement de travail pour les agentes et les agents?!

Comment la perte de sens des missions peut-elle conduire à de meilleures conditions de travail ?!

Alors que tous les guides en la matière, reconnus par l'administration, démontrent que de tels procédés ne conduisent qu'à une chose : générer des risques psycho-sociaux ! (RPS)

A cela s'ajoutent les RPS liés aux conflits de valeurs ou à la qualité empêchée, risques vécus par les personnels qui ne disposent plus des moyens de réaliser un travail de qualité, avec la perte des repères communs,...

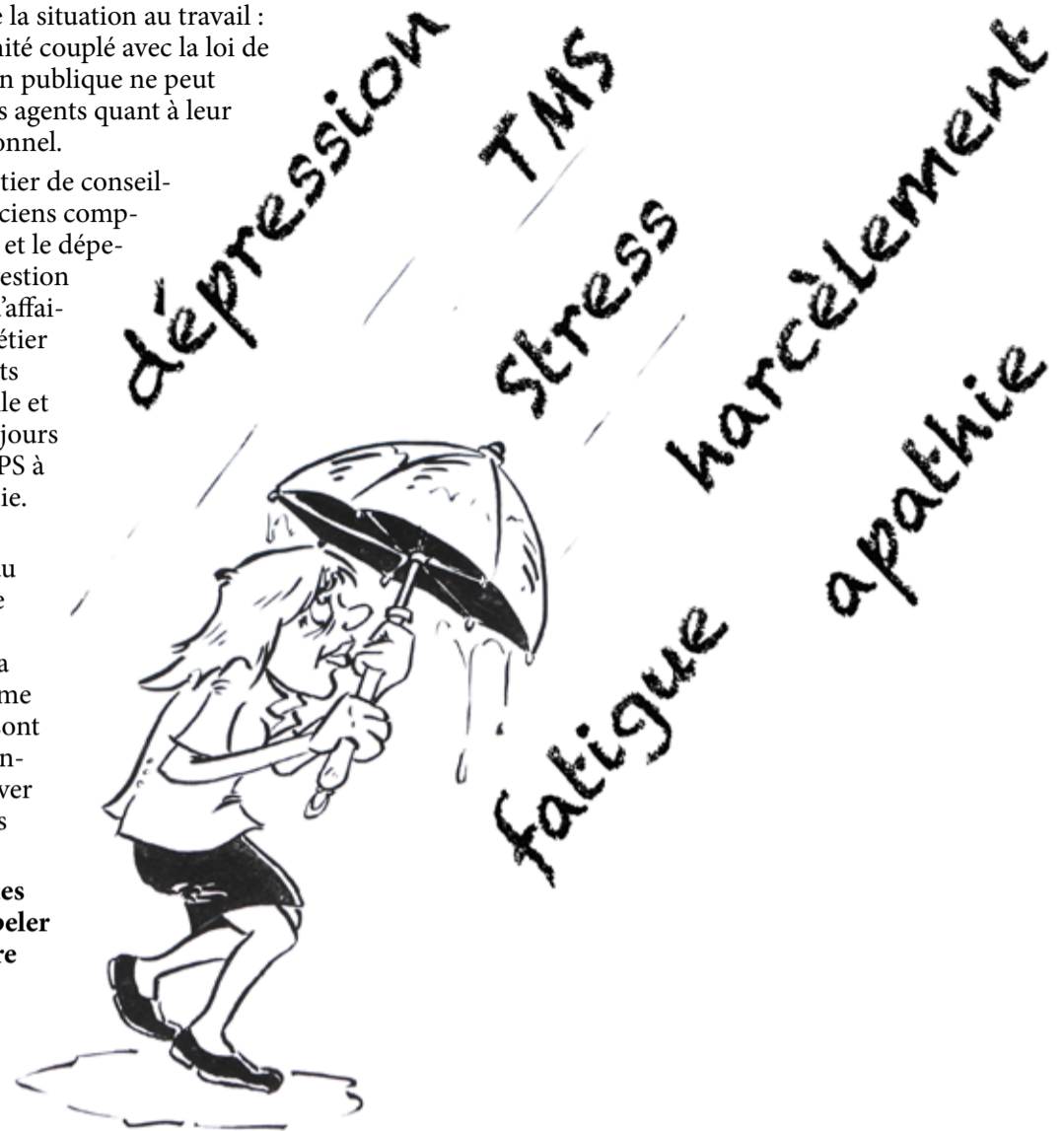
A cela s'ajoute l'insécurité de la situation au travail : le nouveau réseau de proximité couplé avec la loi de transformation de la fonction publique ne peut qu'inquiéter les agentes et les agents quant à leur avenir professionnel et personnel.

En outre, l'émergence du métier de conseillers aux collectivités – les anciens comptables vont être bien isolés – et le dépeçage des missions liées à la gestion des collectivités ne feront qu'affaiblir l'approche globale du métier pour des agentes et des agents dont l'implication personnelle et le professionnalisme ont toujours été reconnus – encore des RPS à tous les étages de la hiérarchie.

Bref, la géographie revisitée, c'est un dynamitage du réseau de la DGFIP qui fait prendre de bien grands risques aux personnels qui vont devoir la subir. Rappelons tout de même au ministre et au DG qu'ils sont tous deux pénalement responsables si malheur devait arriver aux agentes et agents dont ils ont la responsabilité.

Solidaires finances publiques ne manquera pas de le rappeler autant de fois que nécessaire afin de porter à la lumière la détresse psychique et physique des personnels de la DGFIP !

(cf. dernier observatoire interne).



Témoignages

J'ai attendu un peu après l'annonce de la disparition de ma trésorerie pour un peu prendre du recul, la colère n'est jamais bonne conseillère.

Par un simple message électronique du directeur départemental dans la soirée du 6 juin, la nouvelle est tombée pour les comptables du département, l'ensemble des trésoreries va être supprimé, ne subsisteront que 3 services de gestion de comptabilité et 2 trésoreries spécialisées. Le message lapidaire du directeur était accompagné d'une carte des implantations futures sans autre explication. Les journaux locaux étaient déjà informés par la DG puisqu'il ont publié le lendemain un article suivant un plan de communication bien établi que nous découvrirons par la suite.

Comme l'ensemble des comptables, j'ai alors ressenti tout le mépris dans lequel nous tient une direction générale hors sol complètement coupée des réalités du terrain et qui s'imagine pouvoir faire passer une réforme aussi importante sans sa hiérarchie intermédiaire. C'est le niveau zéro en matière de communication interne mais cela a-t-il seulement effleuré les esprits supérieurs qui nous dirigent !

Ce plan de communication a été reçu par les agents comme une véritable provocation. Il a été largement relayé par le directeur départemental qu'on allait offrir un meilleur service à l'utilisateur en multipliant les points de contacts grâce à la mise en place de maisons France Services et alors que les élus n'ont pas été informés à l'exception des plus importants. Tout le monde sait que ce plan de communication ne cache en fait qu'un vaste plan social de concentration des services de la DGFIP allant vers un moindre service à l'utilisateur. Les élus locaux avec lesquels nous travaillons tous les jours ne sont pas dupes et commencent d'ailleurs à réagir. Les agents de la DGFIP se sont pourtant investis avec une conscience professionnelle hors du commun dans l'accueil des usagers. Nous gérons les contribuables d'un quartier difficile, et ces usagers fragiles (sans internet et souvent sans moyen de locomotion) vont se trouver abandonnés alors que malgré les suppressions d'emplois qui nous ont été imposées, les agents ont donné jusque ici le meilleur d'eux-mêmes pour assurer le service public.

Mais ce qui m'inquiète le plus, c'est le sort des agents du poste à qui j'ai dû annoncer la nouvelle dès le lendemain de l'annonce du directeur sans éléments de communication (sur les garanties offertes aux agents par exemple...). Ceux-ci n'ont pas manqué de me demander ce qu'ils allaient devenir (changement de métier, de résidence voire de domicile personnel...) et auxquels je n'ai pu apporter aucune réponse.

Je me suis senti bien seul et j'ai ressenti leur grand désarroi. Sur le plan purement personnel, j'éprouve une grande rancœur contre mon administration. Alors que j'étais cadre administratif de la filière fiscale, l'administration ne m'offrant d'autre choix pour évoluer dans ma carrière que de prendre un poste comptable, j'ai enfin obtenu au début de l'année 2018 une trésorerie mixte à plusieurs centaines de kilomètres de mon domicile d'alors. J'ai quitté ma zone de confort, en emmenant mon conjoint qui exerce une activité libérale et qui a dû se refaire une clientèle. J'ai dû faire l'effort de me former à la gestion publique et j'apprends que la DGFIP va passer d'une administration de cadres comptables (95 % de comptable – 5 % d'administratifs) à une administration de cadres administratifs (40 % de comptables – 60 % de cadres administratifs) et que ma trésorerie va être supprimée. Hors à aucun moment, cette évolution n'avait été présentée aux cadres qui auraient pu faire d'autres choix de carrière.

Dans ces conditions comment s'étonner que les cadres ne se reconnaissent plus dans cette administration qui est devenu incapable de donner un éclairage sur l'avenir de la DGFIP et de développer un dialogue social digne de ce nom. Ce manque de loyauté de la direction générale envers ses cadres qui ont toujours servi dans la plus grande loyauté est durement perçu y compris par certains directeurs départementaux à qui la direction générale fait perdre toute dignité en cautionnant un simulacre de concertation avec les services et les élus locaux alors que tout a déjà été décidé à Bercy.

Pauvres agents et pauvre DGFIP !

Conclusion

Ce « Reprenons » spécial géographie revisitée présente les enjeux de ces nouvelles cartographies sans être exhaustif.

Ce projet soumis à une pseudo-concertation est un véritable big bang pour notre administration remettant en cause l'exercice des missions, les structures, les droits et garanties des agentes et des agents.

Solidaires Finances Publiques dans le cadre de sa stratégie nationale, s'est rendu aux réunions formelles et informelles de présentation des cartes au plan local comme au plan national sans entrer dans la concertation.

Chaque fois, nous avons exigé l'ouverture d'un cycle de négociations sur les principes fondateurs de la réforme et de la suspension du projet avant toute discussion éventuelle : revendication qui a été portée lors du CTR du 9 juillet, sans avoir convaincu le DG de cette nécessité. Il a accordé le principe d'avoir un débat contradictoire sur l'ensemble des règles de gestion, et un CTR en formation conditions de travail... C'est un premier pas mais loin de répondre aux revendications légitimes des personnels.

Aussi, Solidaires Finances Publiques avec l'intersyndicale DGFIP – Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques, FO DGFIP et CFDT/CFTC – appelle à une journée de grève le 16 septembre 2019, point de départ d'une mobilisation nationale dont les modalités seront décidées par les assemblées générales qui se tiendront dès la rentrée.

Contre ce projet destructeur pour la DGFIP dont les missions sont au cœur du fonctionnement de l'État, seule portera une mobilisation unitaire, indispensable, avec le soutien des élus locaux partout où les liens se sont créés.

Informez, agissez et combattez, tous ensemble, sont les maîtres mots de la période !